

Délibération n° BUR. – 24 – 2 octobre 2020 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale – CCAM V66

Par lettre en date du 2 septembre 2020, notifiée par courriel le même jour, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, et plus particulièrement de la classification commune des actes médicaux (CCAM).

Suivant les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), l'UNCAM propose une actualisation de la CCAM avec la création de nouveaux actes suivants :

- L'ajout d'une nouvelle indication à l'acte de fermeture d'un foramen ovale perméable, par voie veineuse transcutanée ;
- L'inscription d'un nouvel acte : Epreuve de perméabilité trompes utérines [de Fallope] au cours d'une hystérosalpingosonographie de contraste ;
- L'inscription d'un nouvel acte de décompression de l'urètre par pose de dispositif intraprostatique [implant intraprostatique], par urétrocystoscopie.

L'UNOCAM prend acte de ces propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP).

Délibération adoptée à l'unanimité